

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Monsieur GUEHERRY Francis, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

**Etaient absents et excusés** : Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, Monsieur Clément CONROUX, Conseiller Municipal

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Romuald DUDA, adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

**Secrétaire de séance** : Virginie Gellenoncourt

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 Mars 2021 :  
**approuvé à l'unanimité**

=====

**COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

- ✓ 2021/05 : fixation des tarifs d'accueil service minimum du 12 avril au 23 avril 2021

-----

**POINT 2021-22- Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Budget Principal 2021**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Cette décision budgétaire modificative n° 1 est destinée à des inscriptions budgétaires complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville de Moullins-lès-Metz.

- Elle s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- en section de fonctionnement : 1,00 €
  - en section d'investissement : 123.152,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver la décision budgétaire modificative n° 1 – Exercice 2021 comme présentée.

**Approuvé à l'unanimité**

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

**POINT 2020-23- Avis sur le pacte de gouvernance de Metz Métropole**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le texte du Pacte de Gouvernance de Metz métropole, un pacte de confiance et de cohésion.

Nombre de pouvoirs : 4

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 27

**Approuvé à l'unanimité**

Convoqués le :  
21/04/2021

**POINT 2021-24– Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

La Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté. Les aides se composent principalement de secours financiers divers touchant les aides alimentaires, les aides à l'énergie, les aides au règlement de factures. Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2020, il apparaît que le résultat cumulé diminue d'année en année alors que le nombre de sollicitations augmente.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accorder une subvention de 54.000 € au C.C.A.S. pour l'exercice 2021.

Cette subvention sera versée en deux fois, les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT 2021-25- Subventions aux Associations Moulinoises**

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**VERSE** les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après :

Associations	Montants obtenus en 2020		Montants proposés pour 2021	
	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles
Animation Moulinoise	600 €	650€	600 €	1190 €
APRAMMM	2 000 €		2 000 €	1 320€
ASC Volley-ball	3 559 €	1 750 €	3 559 €	500 €

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

Bibliothèque pour tous	1 063 € (avec gratuité enfants)		1 063 € (avec gratuité enfants)	
Cercle des Anciens	195 €		195 €	
Club de l'Amitié	2 490 €		2 490 €	
Foyer Culturel	1 600 €		1 600 €	
Judo-Club	1 665 €		1 665 €	
Loisirs et Détente	1 409 € (avec gratuité enfants)		1 409 € (avec gratuité enfants)	
Moulins-Lès-Metz Handball	3 000 €	1500 €	3 000 €	
Moulins-lès-Metz Handisport	1 847 €	2000 €	1 847 €	2 000 €
Moulins-Rando	604 €		604 €	
Mozaïk	271 €		271 €	
Photo Passion Moulins-Lès-Metz	300 €		300 €	
Souvenir Français	304 €		304 €	
Sporting Club	5 856 €	600 €	5 856 €	600 €
Tennis Club de la Sausaie	700 €		700 €	1 750 €
UNC	304 €		304 €	
Elle' Events		20 000 €	20 000€	

**DIT** que les associations devront justifier les dépenses liées à leur projet pour lesquels elles reçoivent une subvention exceptionnelle et au plus tard pour le 30 novembre 2021 et

**DIT** que le cas échéant, la commune se réserve le droit d'adresser un titre de recettes aux associations via la Trésorerie pour le remboursement du montant trop perçu.

**DIT** que les élus suivants ne participent pas au vote :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Président du Souvenir Français,  
Madame Armelle CHAMPLON, Présidente de la Bibliothèque pour tous et le Cercle des Anciens,  
Madame Claudie FUZEWSKI, Présidente du Club de l'amitié,  
Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente du Foyer Culturel,  
Madame Maryse GLEMET, Membre du club de l'amitié,  
Madame Pascale HOLLE, Présidente de Loisirs et Détente.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

**POINT 2021-26– Demande d'adhésion des communes de LORRY-  
MARDIGNY et de RONCOURT à Metz Métropole**

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Nombre de pouvoirs : 4

La demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

Nombre de votants : 27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Convoqués le :  
21/04/2021

- **PREND ACTE** des études d'impact,

- **APPROUVE** la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole,

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT 2021-27- Conditions financières des activités 3-17 ans de l'été 2021**

Rapporteurs : Marc PINAULT – Léo KANNY

Il est précisé que chaque année, la commune organise des animations durant l'été, jusqu'alors dénommées « les estivales ». Celles-ci sont réservées aux enfants âgés de 3 à 17 ans, résidant à Moulin-lès-Metz ou ayant une filiation directe avec un résident Moulinois (parents ou grands-parents) et sur présentation d'un justificatif domicile.

Par anticipation et à l'appui des directives gouvernementales actuellement connues, il vous est proposé, pour les animations de cet été à Moulin-lès-Metz, sur le site d'accueil de l'Espace Jules Verne, un dispositif qui peut être amené à évoluer en fonction des nouvelles directives.

Ce dispositif intitulé « Moulin fête l'été-2021 » se déroulera du 7 au 30 juillet comme suit :

- semaine 1 du 7 au 9 juillet 2021 soit 3 jours
- semaine 2 du 12 au 16 juillet 2021 sauf le 14 juillet soit 4 jours
- semaine 3 du 19 au 23 juillet 2021 soit 5 jours
- semaine 4 du 26 au 30 juillet 2021 soit 5 jours.

Il est proposé aux enfants de 3 à 11 ans, des semaines avec différentes activités encadrées par l'équipe d'animation embauchée par la commune et différents stages avec des intervenants, ainsi qu'un mini-séjour de 2 jours

Il est également précisé qu'il en est de même pour les adolescents mais à cela s'ajoute un séjour itinérant en France de 10 jours du 12 au 21 juillet partant de Moulin-lès-Metz, en faisant une halte dans les Vosges puis dans les Alpes pour se poursuivre à Agde. Monsieur PINAULT informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce dispositif, il est proposé :

- o **D'APPLIQUER** des tarifs moulinois aux enfants résidant à Moulin-lès-Metz (adresse moulinoise);
- o **D'APPLIQUER** des tarifs majorés de 30% pour tous les enfants relevant d'autres cas et dits non moulinois ;
- o **DE FIXER** la participation financière des familles selon les barèmes joints à vos délibérations,

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

**Tarifs enfants mouloinois 3-5 ans (en €)**

	Tarif de base			Tarif moins 12%			Tarif moins 30%		
	QF 801€ et +			QF de 401€ à 800€			QF de 0€ à 400€		
	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)
Accueil du matin 7h30-9h	8,97	11,96	14,95	7,89	10,52	13,15	6,28	8,37	10,46
Journée 9h-16h30	37,14	49,52	61,90	32,68	43,58	54,47	26,00	34,66	43,33
Journée avec stage et séjour 9h-16h30	46,14	61,52	76,90	40,60	54,14	67,67	32,30	43,06	53,83
Accueil du soir 16h30- 18h30	11,76	15,68	19,60	10,35	13,80	17,25	8,23	10,98	13,72

**Tarifs enfants non-mouloinois 3-5 ans (en €)**

	Tarif de base			Tarif moins 12%			Tarif moins 30%		
	QF 801€ et +			QF de 401€ à 800€			QF de 0€ à 400€		
	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)
Accueil du matin 7h30-9h	11,66	15,55	19,43	10,26	13,68	17,10	8,16	10,88	13,60
Journée 9h-16h30	48,28	64,38	80,47	42,49	56,65	70,81	33,80	45,06	56,33
Journée avec stage et séjour 9h-16h30	59,98	79,98	99,97	52,78	70,38	87,97	41,99	55,98	69,98
Accueil du soir 16h30- 18h30	15,29	20,38	25,48	13,45	17,94	22,42	10,70	14,27	17,84

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

**Tarifs enfants moulinois 6-11 ans (en €)**

	Tarif de base			Tarif moins 12%			Tarif moins 30%		
	QF 801€ et +			QF de 401€ à 800€			QF de 0€ à 400€		
	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)
Accueil du matin 7h30-9h	6,36	8,48	10,60	5,60	7,46	9,33	4,45	5,94	7,42
Journée 9h-16h30	30,90	41,20	51,50	27,19	36,26	45,32	21,63	28,84	36,05
Journée avec stage et séjour 9h-16h30	53,28	71,04	88,80	46,89	62,52	78,14	37,30	49,73	62,16
Accueil du soir 16h30- 18h30	9,09	12,12	15,15	8,00	10,66	13,33	6,37	8,49	10,61

**Tarifs enfants non-moulinois 6-11 ans (en €)**

	Tarif de base			Tarif moins 12%			Tarif moins 30%		
	QF 801€ et +			QF de 401€ à 800€			QF de 0€ à 400€		
	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)
Accueil du matin 7h30-9h	8,27	11,02	13,78	7,28	9,70	12,13	5,79	7,72	9,65
Journée 9h-16h30	40,17	53,56	66,95	35,35	47,14	58,92	28,12	37,49	46,86
Journée avec stage et séjour 9h-16h30	51,87	69,16	86,45	45,65	60,87	76,08	36,31	48,41	60,51
Accueil du soir 16h30- 18h30	11,81	15,75	19,69	10,40	13,86	17,33	8,27	11,02	13,78

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Monsieur KANNY présente les conditions financières :

**Tarifs adolescents mouloinois et non-mouloinois (en €)**

Convoqués le :  
21/04/2021

	Tarif mouloinois			Tarif non-mouloinois		
	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
	QF 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Semaine 1 – 3 jours	25,00	22,00	17,50	32,50	28,60	22,75
Séjour itinérant en France	600,00	528,00	420,00	780,00	686,40	546,00
Semaine 4 – 5 jours	55,00	48,40	38,50	71,50	62,92	50,05

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** la participation financière des familles qui se fera selon les grilles des tarifs fixés ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou ses représentants de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT 2021-28- Conditions financières Animations Ados –  
Année scolaire 2021-2022**

Rapporteur : Léo KANNY

La commune organise durant toute l'année des animations à destination des adolescents. Dans cette perspective, il convient d'en fixer les droits d'accès pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les tarifs précités.

**PRECISE** que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT 2021-29- Election d'un correspondant défense**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Ces derniers remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux de 2020, il convient d'élire un nouveau correspondant défense.

Convoqués le :  
21/04/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**PROCEDE** à l'élection du Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

**PROPOSE** l'appel à candidature :

Candidat :

- Frédéric RENAUDAT

Résultats :

- Frédéric RENAUDAT

**APPROUVE** l'élection de Monsieur Frédéric RENAUDAT comme correspondant défense pour la Commune.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT 2021-30- Tarifications périscolaires maternelle et primaire  
2021/2022**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifications, périscolaire maternelle et primaire, en fonction de repas normaux, de situations exceptionnelles ou de repas de régime.

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

**1. Repas normaux**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

TARIFS MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<i>Tarifs en euros</i>						
<b>Matin / 7h30 – 8h30</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	1,99	1,75	1,39	2,98	2,62	2,09
<b>Midi / 12h – 14h</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	7,78	6,84	5,45	8,63	7,60	6,04
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>	3,92	3,45	2,74	5,88	5,18	4,12
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<i>Tarifs en euros</i>						
<b>Matin / 7h30 – 8h30</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	2,98	2,62	2,09	4,47	3,93	3,13
<b>Midi / 12h – 14h</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	11,67	10,27	8,17	12,95	11,39	9,07
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>	5,88	5,18	4,12	8,82	7,77	6,17

TARIFS PRIMAIRE	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<i>Tarifs en euros</i>						
<b>Matin / 7h30 – 8h30</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	1,41	1,24	0,99	2,12	1,87	1,48
<b>Midi / 12h – 14h</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	6,36	5,60	4,45	7,06	6,21	4,94
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>	3,03	2,67	2,12	4,55	4,00	3,19
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<i>Tarifs en euros</i>						
<b>Matin</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	2,12	1,87	1,48	3,18	2,80	2,23
<b>Midi</b> <b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	9,54	8,40	6,68	10,59	9,32	7,41
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>	4,55	4,00	3,19	6,82	6,00	4,77

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

**2. Situations exceptionnelles**

TARIFS MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<b>Midi / 12h – 14h</b>	3,54	3,12	2,48	4,39	3,86	3,07
TARIFS en euros	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<b>Midi / 12h – 14h</b>	7,43	6,54	5,20	8,71	7,66	6,10

TARIFS PRIMAIRE	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<b>Midi / 12h – 14h</b>	2,01	1,77	1,41	2,71	2,38	1,90
TARIFS en euros	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<b>Midi / 12h – 14h</b>	5,19	4,57	3,63	6,24	5,49	4,37

**3. Situations exceptionnelles**

- **Inscription 7 jours au préalable au 1<sup>er</sup> jour de fréquentation**
- 14,46 € par plateau repas
- 15,46 € par plateau repas dernière minute

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPLIQUE** les tarifs ci-dessus.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT 2021-31- Tarifications périscolaires 2021/2022 :**  
**Institut Médico Educatif « La Roseraie » de Jussy**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap de l'établissement de l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » à Jussy et de leurs éducateurs à l'école Primaire Verlaine, il convient de fixer les tarifs des repas pour leur accueil à la restauration périscolaire, pour l'année scolaire 2021-2022. Il est proposé une reconduction à l'identique, selon les modalités suivantes :

	INSCRIPTION A L'AVANCE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE
<i>Tarifs en euros</i>	Au plus tard la veille à 9h	Entre la veille 9h et le jour même 9h
<b>Par enfant</b>	4.58	6.88
<b>Par éducateur</b>	4.89	7.33

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

**APPROUVE** les tarifs périscolaires ci-dessus pour les professionnels et les enfants de l'IME de Jussy.

Nombre de pouvoirs : 4

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 27

**Approuvé à l'unanimité**

Convoqués le :  
21/04/2021

**POINT 2021-32- Politique scolaire et éducative de la commune  
de Moulins-lès-Metz pour l'année civile 2021**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

La commune de Moulins-lès-Metz, par sa compétence obligatoire dans le domaine de l'enseignement, accompagne le bon fonctionnement des écoles moulinoises, afin d'aider les écoliers en favorisant la mise à disposition des ressources indispensables à leur apprentissage. En dehors de ses obligations réglementaires, la commune accompagne les écoles pour des projets extrascolaires (sorties, spectacles...) et propose également des aides pour les collégiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Chapitre 1 – A. Attribution des crédits scolaires**

**FIXE** pour l'année 2021 le montant de la participation de la commune aux frais de scolarisation comme suit :

Pour les écoles primaires : 40,63 € par élève quelle que soit la classe, y compris la participation à la bibliothèque pédagogique départementale,

Pour les écoles maternelles : 40,63 € par élève quelle que soit la classe

**DECIDE** que le seuil minimal des crédits alloués sera calculé sur la base d'une moyenne de 25 élèves par classe pour une école dont le nombre de classes est inférieur ou égal à deux.

**CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrer auprès des parents d'élèves non domiciliés mais scolarisés à Moulins-lès-Metz la totalité du montant des crédits avancés par la commune pour la rentrée 2021, à l'exception des élèves résidant à Montigny-lès-Metz et scolarisés en ULIS à l'école primaire Paul Verlaine.

**Chapitre 1 – B. Crédits aux écoles : matériels pédagogiques et éducatifs**

**FIXE** pour l'année 2021, le montant des enveloppes de crédits destinées à l'acquisition de matériels pédagogiques et éducatifs dans les conditions suivantes :

- Ecole maternelle Saint Jean :	150 €
- Ecole maternelle Verlaine :	1 805 €
- Ecole primaire Centre :	1 811 €
- Ecole primaire Verlaine :	3 500 €

**Chapitre 1 – C. Transports collectifs pour les cycles obligatoires  
d'apprentissage de la natation pour les écoles primaires**

**Chapitre 1 – D. Remboursement de frais aux communes**

**AUTORISE** le Maire à prendre en charge les droits d'accès à la piscine d'Ars-sur-Moselle et les transports liés à ces prestations.

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

### **Chapitre 2 – A. Attribution des crédits extrascolaires**

**FIXE** pour l'année 2021 le montant de la participation de la commune aux frais de scolarisation comme suit :

Pour les écoles primaires : 12,40 € par élève quelle que soit la classe,

Pour les écoles maternelles : 12,40 € par élève quelle que soit la classe.

**DECIDE** que le seuil minimal des crédits alloués sera calculé sur la base d'une moyenne de 25 élèves par classe pour une école dont le nombre de classes est inférieur ou égal à deux.

**CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrer auprès des parents d'élèves non domiciliés mais scolarisés à Moulins-lès-Metz la totalité du montant des crédits avancés par la commune pour la rentrée 2021, à l'exception des élèves résidant à Montigny-lès-Metz et scolarisés en ULIS à l'école primaire Paul Verlaine.

### **Chapitre 2 – B. Fixation des crédits par élève nécessaires à la préparation de la fête de la Saint Nicolas**

**CONSIDERANT** que tous les enseignants sont d'accord pour poursuivre la formule de livres et/ou de friandises à offrir aux enfants des écoles maternelles (environ 150 enfants) à l'occasion des fêtes de Saint Nicolas

**FIXE** à 6,40 € par élève le crédit nécessaire à l'achat de cadeaux et/ou de friandises de Saint Nicolas dans les écoles maternelles.

### **Chapitre 3 – A. Participation de la Commune à des séjours avec nuitées organisés par les collèves Moulinois**

**PARTICIPE** à hauteur de 15 € par enfant Moulinois participant au séjour avec nuitées proposé par les collèves.

**PRECISE** que cette participation sera versée à l'établissement scolaire.

### **Chapitre 3 – B. Participation communale aux frais de séjour dans les centres de vacances avec ou sans hébergement**

**FIXE** pour l'année 2021, hors période scolaire et suivant les éventuelles modifications du calendrier scolaire, la participation financière de la commune aux frais de séjour des enfants moulinois âgés de 16 ans au maximum au moment du séjour dans les centres de vacances avec ou sans hébergement à 6,53€ par jour et par enfant avec un minimum de cinq jours et un maximum de dix jours.

**DECIDE** que cette participation aux frais de séjour dans les centres de vacances avec ou sans hébergement peut aussi être attribuée aux bénéficiaires de la participation de la commune aux frais de séjour dans les classes transplantées, à l'exception des centres de vacances avec ou sans hébergement organisés ou subventionnés par la commune.

**Approuvé à l'unanimité**

Arrondissement  
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

**POINT 2021-33– Convention relative à la mise en commun des agents de  
police municipale et des équipements – dispositif intercommunal de  
police municipale – Avenant n° 1**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Selon le Code de la Sécurité Intérieure permettant aux communes formant un ensemble de moins de 80.000 habitants d'un seul tenant d'avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la modification de l'annexe 1 jointe à la délibération (liste des agents) de la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements.

**Approuvé à l'unanimité**

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ

